Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212201578-20260321-2026_03_10-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LE MOUSTOIR

Séance ordinaire du 21 mars 2026

Date de convocation
16 mars 2026

Date d'affichage
16 mars 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 15
Présents : 15
Absents :
Procurations :

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de LE MOUSTOIR, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Présents : C. LE MOROUX, M. GALGUEN, C. LE BARON, M. GUILLEMOT, E. LE BORGNE, B. JAN, A.C ZUURBIER, I. DI MAGGIO, A. BOIS, M. GUÉGANOU, C. LAGON, S. LE BORGNE, C. MAULE, J. PLASSART-TALLEC, K. TASSEL.
Absent excusé :
Absents :
Secrétaire de séance : M. GUÉGANOU

N°2026-03-10

Délégations du Conseil Municipal aux Adjoints

Le maire rappelle à l'assemblée que M. Mikaël GALGUEN, Mme Emilie LE BORGNE et M. Christian LE BARON ont été élus en qualité d'adjoints de la commune.

Il informe l'assemblée que :
- Mikael GALGUEN sera délégué aux finances, au PLUi à l'environnement et aux affaires générales.
- Emilie LE BORGNE sera déléguée aux affaires sociales, à la vie associative, aux affaires scolaires, au bulletin municipal et au CCAS
- Christian LE BARON sera délégué à la voirie, la sécurité, au PLUi, et aux affaires générales.

Cette délégation sera donnée sous forme d'un arrêté municipal.

Par ailleurs une délégation de signature est également donnée aux 3 adjoints pour :
- Signer toute la correspondance administrative courante
- Les actes et les pièces relatifs aux opérations de recettes et dépenses
- Les pièces se rapportant à l'Etat-Civil

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité adopte les délégations ci-dessus.

Le Maire,
C. LE MOROUX

MAIRIE DE LE MOUSTOIR 22340